

LES RYTHMES EDUCATIFS

Présents :

Elus municipaux : Bruno MURIENNE, Gérald GIRAUD, Patrick VIOSSAT, Michelle BRION, Bernadette BONNARD, Valérie DRO, Vincent DAVID.

Enseignants : Corinne TOURNE, Michèle DE KLERK, Stéphane PRUNIER, Malorie PAULUS, Marie-Pascale JEANDOT, Nathalie JAUFFRET.

Représentants des Parents d'Elèves : Matteo VOCALE, Alice LETOUBLON, Nathalie MATHERET, Nellie TALEUX-EYSSAUTIER, Murielle MENISSIER, Gérald CHALAMET.

Représentants des Associations : Christian BALME, Marc THILLOU, Francine PERSOS, Caroline CHENEVAS-PAULE, Karine VERGER, Jean-Jacques STOLL, Sonia CHARDONNEL, Cécile CONRY, Quentin BOUJARD, Stéphanie RADAL, Isabelle ORTIZ, Sylvie AUJARD, Myriam LEBEAU, Christelle LEMEZEC, Cécile LE MIERE, Philippe HALOT, Florence ETIENNE, Isabelle MASSUCCO, Vincent GIACOMAZZI, Pascale BERNIGAUD, Alexandre MUCCI, Audrey LE PISSART, Tristan GUILLARD, Marie-Odile CAVALADE, Marie-France LOUCHET, Marie-Jo CHALEAT.

Service municipal : Lucie LEROY, Maud DUCHOSAL, Emilie LEYSSIEUX

ACL : Hélène QUERLIOZ, Jean-Marie PIQUEREL.

OBJECTIFS DE CETTE REUNION :

1. Présentation de la nouvelle organisation des temps scolaires pour l'année 2014-15.
2. Qu'est-ce qu'un parcours éducatif, propositions de projets.
3. La parole aux représentants des associations : propositions, questions, échanges...

1 - LA NOUVELLE ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES - LE PEDT

Bruno MURIENNE, Maire de Saint Martin d'Uriage, introduit la réunion en présentant le cadre général du travail de la commission extra-municipale et les enjeux du PEDT (Projet Educatif de Territoire).

Gérald GIRAUD retrace le travail effectué par la commission extra-municipale : les élus sont partis sur l'idée que la réforme des rythmes scolaires constituait l'opportunité de faire évoluer les temps de vie de l'enfant, dans un sens permettant un réel apport éducatif complémentaire à l'école. Ils ont donc créé une commission extra-municipale de réflexion, composée des différents partenaires éducatifs, et qui s'est réunie une dizaine de fois depuis janvier 2013.

Gérald GIRAUD commente ensuite une présentation Powerpoint (document ci-joint) qui retrace les travaux effectués par cette commission, et notamment :

- La présentation du Projet Educatif de Territoire
- Les objectifs éducatifs de la commune
- Les parcours éducatifs
- L'organisation des rythmes scolaires retenue pour l'année 2014-2015
- La mobilisation des acteurs éducatifs
- La suite de la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire

Actuellement, la commission extra-municipale aborde la phase de mise en œuvre concrète du PEDT qui nécessite la mobilisation de tous les intervenants associatifs-éducatifs de la commune pour co-construire les nouveaux temps de vie de l'enfant. Les associations sont donc conviées à s'engager activement dans l'organisation des parcours éducatifs qui seront proposés aux enfants à la rentrée 2014.

2 - QU'EST CE QU'UN PARCOURS EDUCATIF ?

« Pendant les parcours éducatifs, on ne va pas se contenter de faire des activités pour "boucher" les trous, mais on va avoir une vraie réflexion sur le pourquoi de ces parcours, sur les objectifs attendus pour chacun d'eux, par rapport aux compétences et capacités nouvelles qu'on va faire acquérir aux enfants, par rapport aux potentialités ignorées qu'on va leur faire découvrir. » *Claire Leconte (Chronobiologiste)*

Dans ces parcours éducatifs l'enfant va développer des compétences nouvelles, au service des apprentissages qui se font sur le temps scolaire. L'activité n'est pas un but en soi, mais un moyen pour initier et éveiller l'enfant à de nouvelles compétences ouvertes sur les milieux extérieurs naturels et humains.

Le souhait de la mairie est de mobiliser tous les acteurs éducatifs pour travailler ensemble sur les objectifs et les contenus à donner à ces parcours éducatifs.

3 - LES QUESTIONS DES ASSOCIATIONS

1. Combien de parcours éducatifs, maternels et primaires, seront proposés ?

Réponse : L'objectif est de proposer des parcours éducatifs pour tous, les maternels et les primaires. Le nombre d'activités n'est pas encore déterminé.

Nous ne savons pas encore si nous organiserons des activités **péri-scolaires** (lorsque les enfants sortent à 15h) en parallèle aux parcours éducatifs. La question n'est pas tranchée. En effet, la commune souhaite qu'un maximum d'enfants participe aux parcours éducatifs, et ne veut pas créer de concurrence entre les activités périscolaires et les parcours éducatifs, même si ces deux propositions d'activités ne sont pas obligatoires.

De même, nous ne savons pas encore si les enfants seront regroupés par tranche d'âges. Ce sera à déterminer dans le fonctionnement général.

2. Qui sera responsable des enfants pendant les temps éducatifs ?

Réponse : Comme pour les temps périscolaires, c'est la commune qui assure la responsabilité de ces temps éducatifs. La responsabilité sera étudiée pour les temps de transmission, au cas où l'enfant est emmené à une activité à l'extérieur, ou au contraire rejoint le périscolaire après avoir pratiqué une activité à l'extérieur.

3. Le tennis-club d'Uriage est prêt à ouvrir ses créneaux à 15h mais la question du transfert des enfants est posée.

Réponse : C'est à étudier en effet. La possibilité de mettre en place une sorte de pédibus pour aller au gymnase pourrait être envisagée, par exemple.

4. Sera-t-il possible d'inscrire son enfant uniquement sur un cycle ?

Réponse : Oui, l'inscription se fera par cycle et non à l'année : vraisemblablement de vacances à vacances.

5. Une idée : centraliser tout le périscolaire aux Petites Maisons, pour les enfants qui sortent d'activités.

Réponse : Oui, ce pourrait être possible. Mais ce sera plus ou moins facile à mettre en œuvre.

6. Les 2 jours de parcours éducatifs sont-ils les mêmes pour les 2 écoles ?

Réponse : Oui, les deux jours choisis sont le lundi et le jeudi. L'objectif est de donner les mêmes chances de participation aux activités à tous les enfants. Les écoles présentent des tailles très différentes, et de toute façon il serait difficile d'optimiser les horaires des intervenants, car ils seront en plus grand nombre sur les Petites Maisons. Pour le milieu associatif, il nous paraît plus simple de repérer un même fonctionnement sur les 2 écoles, et sur 2 jours (lundi et jeudi identiques, mardi et vendredi identiques). De plus, l'Inspecteur de l'Education Nationale n'était pas trop favorable au décalage des parcours dans les 2 écoles.

Cela implique qu'il faudra plus d'intervenants et plus de locaux libres en même temps (les taux d'encadrement varieront entre 1 pour 12 ou 14). Si chaque enfant souhaite participer aux parcours éducatifs, il faudra organiser 35 activités simultanément. Nous sommes bien conscients qu'il y aura un vrai problème à trouver tous ces intervenants.

7. Les enfants qui vont participer aux parcours éducatifs risquent de moins s'inscrire dans les associations. C'est une catastrophe pour les associations qui perdent déjà le créneau du mercredi matin.

Réponse : Le but des parcours éducatifs n'est ni de remplacer les associations, ni de les concurrencer. Nous ne sommes pas sur les mêmes projets : l'objectif des parcours éducatifs est de favoriser l'initiation et la découverte, pas de proposer une pratique régulière. En fait, les parcours éducatifs peuvent donner envie aux enfants d'approfondir une activité, et de continuer en s'inscrivant dans une association. Les parcours éducatifs doivent être considérés comme complémentaires aux propositions d'activités des associations.

8. 1h30 de parcours éducatif, cela peut paraître long pour les plus petits.

Réponse : Dans ce temps, il existe des phases de transition : il faut compter facilement $\frac{1}{4}$ d'heure pour goûter, se préparer, se rendre d'un lieu à l'autre ... Le temps réel d'activité sera donc moins important.

9. Le but de la réforme est d'alléger les journées des enfants, donc d'éviter que les activités aient lieu le soir.

Réponse : Il faudra donc mettre en parallèle les parcours éducatifs et les associations pour que les enfants se reposent le soir. Nous réfléchissons en terme de journée globale de l'enfant et en temps de pause nécessaire à un développement harmonieux. La préoccupation principale que nous aurons tout au long de la mise en œuvre du PEDT : penser avant tout à l'enfant.

10. Le problème du manque de locaux est soulevé.

Réponse : Pour l'instant, pas de réponses, ce sera à organiser. Il faudra tenir compte du fait que les classes seront aussi utilisées par l'étude surveillée et l'aide personnalisée.

11. Que fait-on des enfants à 17h ou 17h 30, quand ils sont dans les associations ?

Réponse : Nous avons l'exemple de la commune du Versoud qui a mis en place des navettes pour que les enfants retournent au périscolaire. Ce sera aussi à étudier.

12. Les associations pourront-elles commencer dès 15h ?

Réponse : Oui, que ce soit à l'intérieur du parcours éducatif ou à l'extérieur.

13. Comment se fait le montage financier ?

Réponse : La commune passera convention avec les associations pour que ces dernières assurent la responsabilité des activités programmées, notamment par la mise à disposition de personnel qualifié. La commune règlera ensuite ces prestations directement à l'association, selon des modalités qui sont à définir.

14. Combien sont payés les éducateurs ?

Réponse : A Grenoble, la prestation est rémunérée au maximum à 25 € brut de l'heure, en comptant 1h 30 pour une heure d'activité réelle (30 mn de préparation et de mise en place de l'activité sont prises en compte).

15. Les coûts des activités

Réponse : Les activités auront un prix de revient différent. Mais un coût moyen sera établi et permettra de calculer une somme globale sur l'année en tenant compte du nombre d'enfants potentiel. Des aides existent au niveau de l'Etat et de la CAF. L'idée est de faire participer les familles à 50 % du prix de revient résiduel, et ces participations seront calculées en fonction du quotient familial.

16. Les transports scolaires.

Réponse : Actuellement, les bus partent le soir du Collège du Chamandier et arrivent à 16h 30 à Saint Martin d'Uriage. Nous conserverons le même fonctionnement. Le matin, les VFD s'adapteront aux nouveaux horaires. Par ailleurs, la commune réfléchit à une navette qui partirait de Pinet vers 15h 10.

17. Au final, qu'attendez-vous de nous ? Comment peut-on participer ?

Réponse : Ce soir, cette réunion avait pour objectif l'information, la concertation et la mobilisation des associations. Ensuite nous allons travailler ensemble pour co-construire un fonctionnement qui satisfasse le plus grand nombre. Il ne s'agit pas de vous réclamer des numéros de téléphone d'éducateurs-intervenants, mais bien de construire ensemble ces temps de parcours éducatifs et de périscolaires pour obtenir une réelle cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant.

18. Quels sont les requis minimum pour les professeurs en terme de diplôme ?

Réponse : Les activités sportives nécessitent des intervenants titulaires de brevets d'états. Pour les autres activités ce n'est pas forcément nécessaire. Toutes les personnes motivées et compétentes dans les disciplines recherchées seront les bienvenues.

CONCLUSION :

Pour conclure, les élus demandent aux associations de réfléchir aux sujets suivants :

- les propositions de projets de parcours éducatifs.
- les modifications de leurs horaires de fonctionnement

Il reste beaucoup de questions en suspens concernant les navettes, les rémunérations, les cycles d'activités, les locaux..., qui devront être traitées au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la commission extra-municipale.